

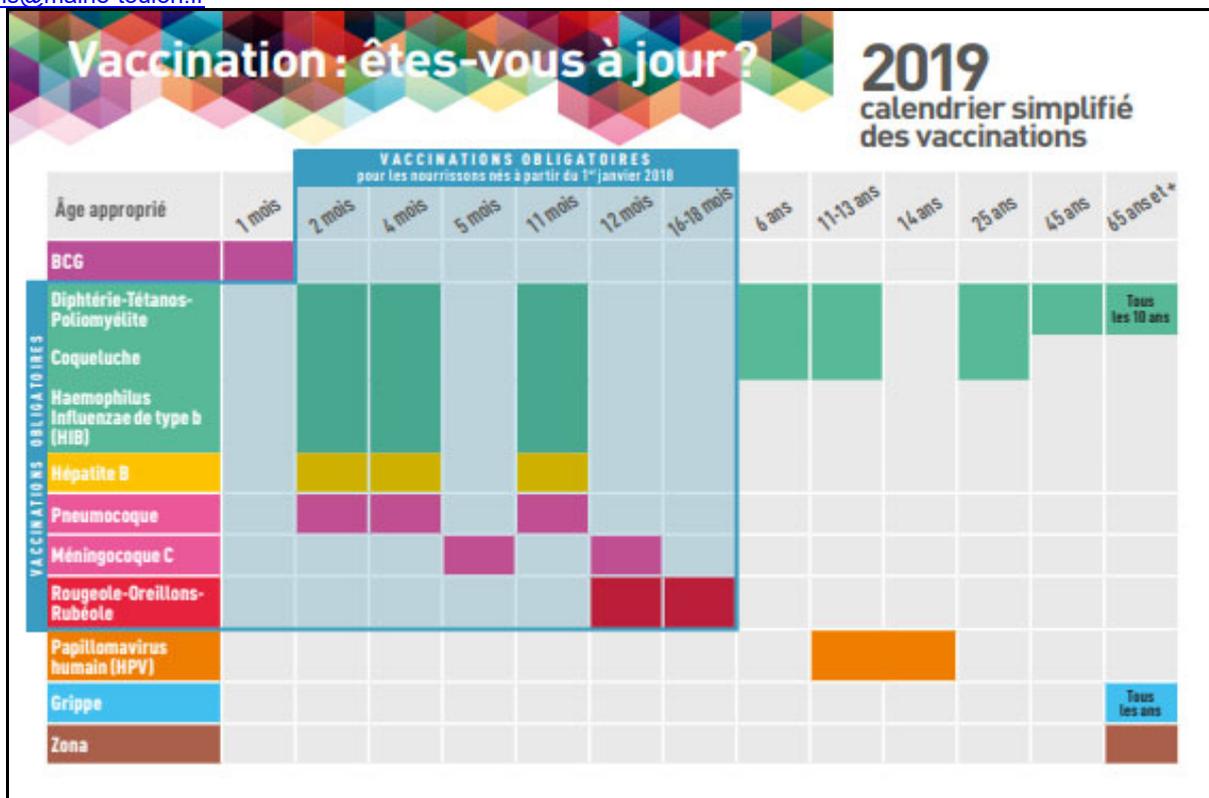


Service Communal Hygiène et Santé

Tél. 04 94 36 31 67- 04 94 36 87 39

Fax. 04 94 36 30 30

vaccinations@mairie-toulon.fr



Chez les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, la poliomyélite, le tétanos, l'*Haemophilus b*, l'hépatite B, la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le pneumocoque et le méningocoque sont obligatoires.

Qu'est-ce que ça veut dire « être à jour » ?

« Être à jour » c'est avoir reçu les vaccins nécessaires en fonction de son âge et avec le bon nombre d'injections pour être protégé.

Si mes vaccins ne sont pas « à jour » ?

Il n'est pas nécessaire de tout recommencer, il suffit de reprendre la vaccination au stade où elle a été interrompue. On parle de « rattrapage ».

Pour en savoir plus



VACCINATION INFO SERVICE.FR

Le site de référence qui répond à vos questions

BCG (Tuberculose)

La vaccination contre la tuberculose est recommandée à partir de 1 mois et jusqu'à l'âge de 15 ans chez certains enfants exposés à un risque élevé de tuberculose.

Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite

Les rappels de l'adulte sont recommandés à âges fixes soit 25, 45, 65 ans et ensuite tous les dix ans.

Coqueluche

Le rappel coqueluche se fait à 25 ans. Les futurs parents sont particulièrement concernés, car la vaccination protège les nourrissons de moins de 6 mois dont la vaccination n'est pas complète.

Hépatite B

Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la première année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque d'hépatite B.

Pneumocoque

Au-delà de 24 mois, cette vaccination est recommandée dans des situations particulières.

Méningocoque C

À partir de l'âge de 12 mois et jusqu'à l'âge de 24 ans inclus, une dose unique est recommandée pour ceux qui ne sont pas déjà vaccinés.

Rougeole-Oreillons-Rubéole

Pour les personnes nées à partir de 1980, être à jour signifie avoir eu deux doses de vaccin.

Papillomavirus humain (HPV)

La vaccination est recommandée chez les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans inclus. La vaccination est proposée aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) jusqu'à l'âge de 26 ans.

Grippe

La vaccination est recommandée, chaque année, notamment pour les personnes à risque de complications : les personnes âgées de 65 ans et plus, celles atteintes de certaines maladies chroniques, dont les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et les personnes obèses.

Zona

La vaccination est recommandée chez les personnes âgées de 65 à 74 ans inclus.

Une question ? Un conseil ? Parlez-en à votre médecin, votre pharmacien, votre sage-femme ou votre infirmier.



Mise à jour : février 2019
0707-016-19PC



CHARTRE DES DONNEES PERSONNELLES

Le centre de vaccination du Service Communal Hygiène et Santé (SCHS) de la ville de Toulon dispose d'un logiciel vaccinal destiné à gérer les statuts vaccinaux.

Ce support permet de centraliser vos vaccinations afin que vous puissiez obtenir un certificat vaccinal pour une embauche, un voyage pédagogique par exemple et récupérer votre dossier vaccinal en cas de perte de votre carnet de vaccination.

Les vaccins enregistrés sont soit ceux effectués pendant les séances de vaccination soit uniquement ceux que vous nous transmettez (carnet de vaccination, certificat de votre médecin).

Suite à votre demande, vous pourrez ainsi recevoir un certificat vaccinal ou des conseils de vaccination soit par mail soit en vous déplaçant au centre vaccinal du SCHS. Seuls les parents des enfants de 6 et 11 ans recevront systématiquement par courrier ou mail des conseils vaccinaux conformes aux recommandations du calendrier vaccinal annuel.

L'accès aux données collectées vous concernant est restreint aux agents du service de vaccination. Seuls les actes effectués pendant les séances de vaccination entraînent une transmission de certaines de vos données au Conseil Départemental (Nom, prénom, date de naissance et vaccins réalisés).

Depuis janvier 2018, vos données collectées sur supports papier et informatique ne seront pas conservées au-delà de 30 ans si vous n'actualisez pas votre dossier de vaccination pendant ce laps de temps.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et élargie par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant.

Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant au délégué à la Protection des données de la ville à l'adresse suivante : donnees_personnelles@mairie-toulon.fr avec copie au centre de vaccination à l'adresse suivante : vaccinations@mairie-toulon.fr

SEANCES DE VACCINATIONS

Les séances de vaccination du Service Communal Hygiène et Santé (SCHS) ont lieu tous les mercredis :

Les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mercredis de 14h à 16h

Les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de 9h à 11h30 et de 14h à 16h

Attention:

Pas de séance pendant les mois de juillet et d'août.

Reprise de séance le 2^{ème} mercredi du mois de septembre de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.

Pas de séance les 2 mercredis des congés scolaires de fin d'année.

Qui peut venir se faire vacciner ?

Toute personne à partir de 6 ans

Tout mineur doit être accompagné d'un parent détenteur de l'autorité parentale.

Quand peut-on obtenir des renseignements concernant la vaccination ?

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Sur place, en téléphonant au 04 94 36 31 67 - 87 39 ou par courriel vaccinations@mairie-toulon.fr